



PROJET IPA: Infirmière de Pratique Avancée en hématologie

Aude AMARAL (cadre de sante) et Perrine GUILLOT (infirmière référente)
Service Thérapie Cellulaire et Hématologie Clinique Adultes
CHU Estaing – Clermont-Ferrand

Dispositif des infirmiers libéraux de coordination en
Cancérologie : ONC'IDEC / APP'IC



Dispositif infirmier de coordination en cancérologie



Plateforme d'accompagnement
de parcours polypathologiques
par IDEL * coordinateur

Philippe REY
URPS IDEL AURA

Rencontres
DE CANCÉROLOGIE
LES ONCAUVERGNALES

ONCAUVERGNALES - 13/09/2019 - Perrine Guillot / Philippe Rey

DIFFERENCES :

COORDINATION DE PARCOURS DE SOINS
(ONC'IDEC)

SUIVI DE PATIENT PAR L'IPA



ONC'IDEC / APP'IC

- L'objectif prioritaire de la démarche est la coordination des professionnels libéraux du 1^{er} recours avec les professionnels hospitaliers, afin de garantir aux patients une fluidité de prise en charge au cours des phases - à la fois hospitalières et de ville - de leur parcours. Les situations complexes, à la fois en termes médical et psycho-social, sont particulièrement visées par cette démarche



Plateforme d'accompagnement
de parcours polypathologiques
par IDEL* coordinateur

QUE PROPOSE ONC'IDEC / APP'IC ?

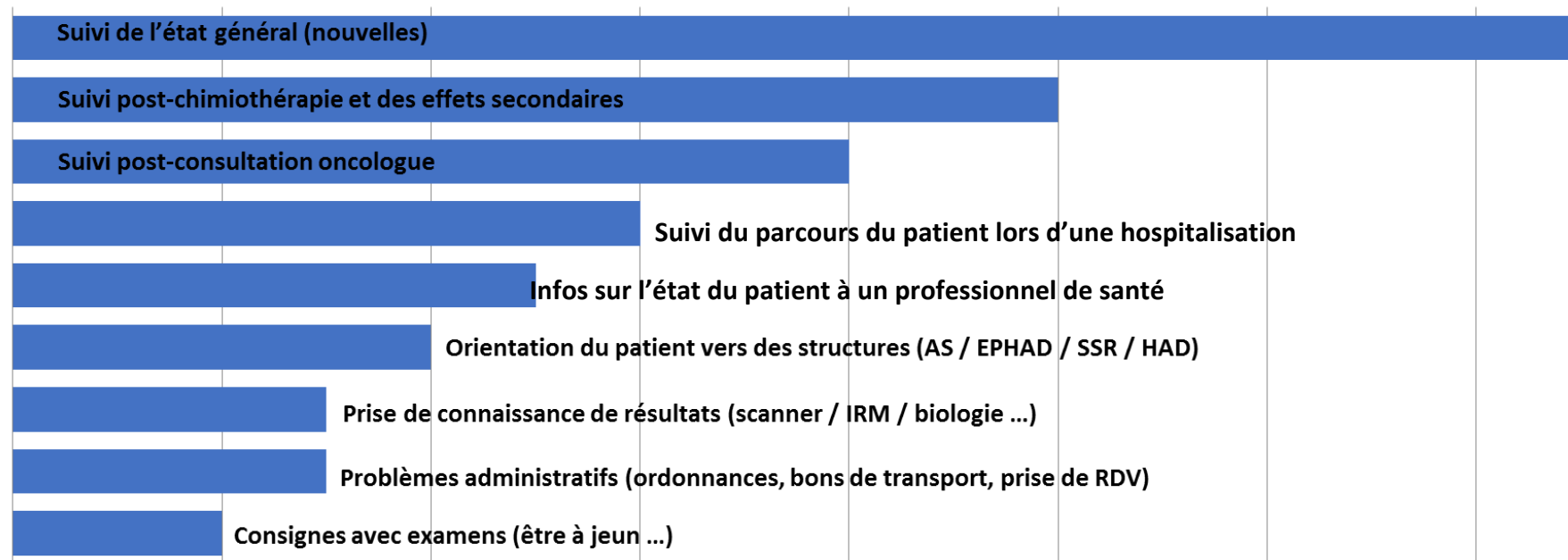
- Coordination des professionnels libéraux du 1^{er} recours avec les professionnels hospitaliers
- **Fluidité de la prise en charge** des patients au parcours complexe
- Suivi du parcours du patient dans un contexte de **sécurité médicale et paramédicale**
- **Plate-forme de coordination par l'URPS-IDEL**
 - **Numéro d'appel unique de l'IDEC : 04 73 99 00 00**
 - Permanence assurée de 9 h à 17 h et 7/7 J (dimanches et jours fériés compris)
- **Dossier de liaison**



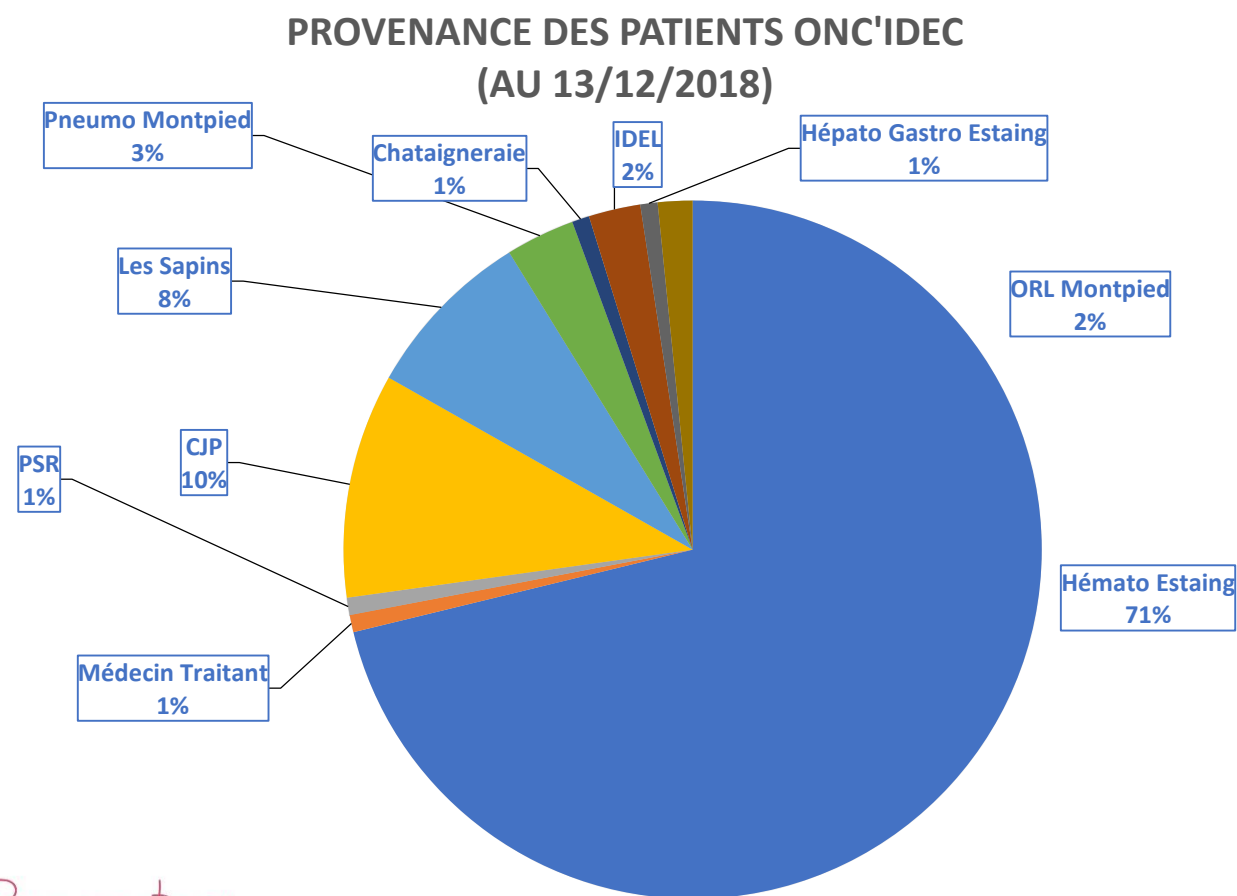
BILAN EXPERIMENTATION ONC'IDEC

- 126 Patients – 1 Refus
- 63 Patients en file active fin 2018
- Moyenne d'âge : 72 ans

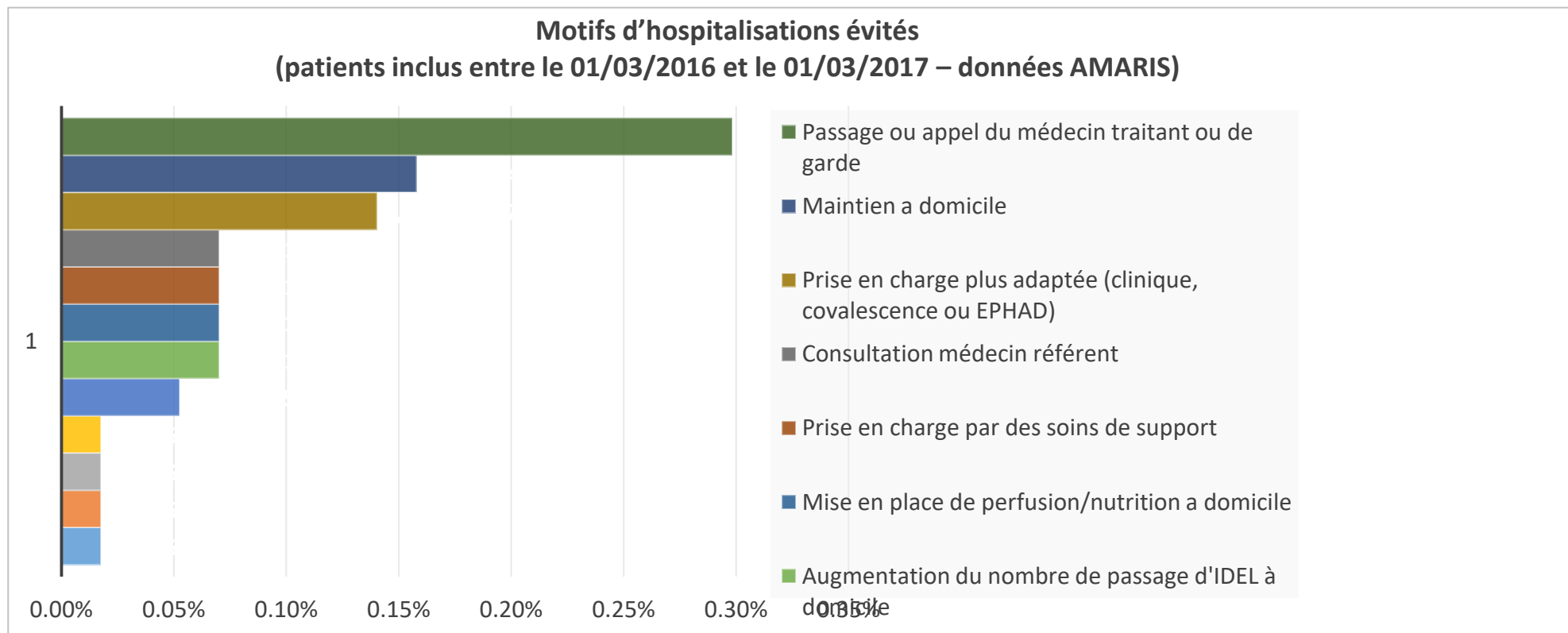
Motifs d'appels sortants les plus fréquents



PROVENANCE PATIENTS ONC'IDEC



- Tarif journalier d'une hospitalisation complète en service d'hématologie : **1256,80 €** (selon arrêté ARS du 31/08/2016 applicable en 2017)
- Nombre d'hospitalisations évitées par patient : **1,25** (patients inclus entre le 01/03/2016 et le 01/03/2017 soit 44 patients – données AMARIS)
- Economie minimum réalisée sur 12 mois : **69124 €** (estimation minimum basée sur 1 seule journée d'hospitalisation évitée)
- Hospitalisations évitées par l'intervention directe de l'IDEC : **24**



IPA : INFIRMIÈRE DE PRATIQUE AVANCÉE EN HÉMATO-ONCOLOGIE

Rôles de l'Infirmier en pratique avancée (IPA) ;

- **clinique**, lors de situations complexes, sous-entend l'évaluation de l'état et de la situation de la personne et de son entourage, dans une perspective de soins infirmiers ;
- **conseil, consultation**, dans le sens de donner des conseils aux bénéficiaires des soins, aux pairs, à d'autres professionnels de santé. Les notions de conseil et consultation suggèrent également la possibilité de prendre conseil auprès d'autres personnes ;
- **leadership**, au sens d'animation d'équipe, pour initier les « bonnes pratiques cliniques », la démarche qualité étant l'élément clé ;
- **enseignement, formation**, au sens de transmission des savoirs, facilitant l'apprentissage des patients, des étudiants, des pairs, et d'autres professionnels de santé ;
- **recherche**, impliquant une veille documentaire, l'utilisation des résultats de recherche, la participation et la réalisation de travaux .



IPA : ACCÈS AU MASTER

- Diplôme d'état d'infirmier
- 3 ans d'exercice à temps plein
- Lettre de motivation / Projet professionnel
- L'exercice en pratique avancée étant contractuellement au sein d'une équipe ou d'un exercice coordonné, vous devrez justifier de ce réinvestissement au sein d'une structure ou équipe de soins primaires.

IPA : OU ?

- Activité salariée au sein d'une structure hospitalière
- Activité libérale au sein d'un exercice coordonné (négociations conventionnelles en cours)



❖ MODALITES DE SELECTION

ENTREE EN D.E. 1ERE ANNEE	ENTREE EN D.E. 2EME ANNEE
Conditions d'admission : Etre titulaire du DE d'Infirmier Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique (l'inscription n'est possible que pour la mention Psychiatrie et Santé Mentale)	Conditions : Avoir validé la première année du DE IPA Etre titulaire du DE IPA mais souhaitant changer de domaine d'intervention (Art. 3)
Pièces justificatives : Dossier de candidature Lettre de motivation, comprenant une description du projet professionnel Copie Diplôme d'Etat Infirmier (ou du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique) Curriculum Vitae Attestation inscription Ordre infirmier Justificatifs d'une ancienneté de trois ans dans l'exercice professionnel infirmier	Pièces justificatives : En fonction du dispositif d'entrée

REPRISE D'ETUDES (sans conventionnement)	FORMATION CONTINUE (avec conventionnement)
1 575 EUROS + Droits de scolarité	4 575 EUROS + Droits de scolarité

SERVICES DE SCOLARITE	CLERMONT- FERRAND	UFR de Médecine et des Professions Paramédicales Service de la Formation - Pôle Master 28, Place Henri Dunant 63001 CLERMONT-FERRAND Contact Scolarité : Michelle LOPES michelle.lopes@uca.fr
	GRENOBLE	Faculté de médecine Domaine de la merci - Place du Commandant Nal - 38700 La Tronche Accueil scolarité (0)4 76 63 71 19
	LYON	Faculté de Medecine Jacques LISFRANC Campus Santé Innovations - 10, rue de Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez 04 77 42 14 00
		Faculté de Médecine Lyon-Sud 165, chemin du Petit Revoyet - BP 12 69921 OULLINS CEDEX 04 26 23 59 05
	SAINT-ETIENNE	Faculté de Medecine Jacques LISFRANC Campus Santé Innovations - 10, rue de Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez 04 77 42 14 00



CONCLUSION :

- **IPA :**

- Une nouvelle profession qui doit s'inscrire dans les pratiques médicales et infirmières.
- Elle s'inscrit dans une filière de soins au regard de spécialités de pathologies.
- L'organisation en filières doit respecter l'indépendance des acteurs.

- **La coordination de parcours :**

- C'est l'action de mettre en relation, d'ordonner, d'agencer les parties d'un ensemble en vue d'un objectif particulier.
- Les solutions de coordination ne doivent pas se substituer à l'offre de soins existante mais viser à en améliorer l'efficacité.
- Le patient au bon endroit au bon moment.

